

Charles V le roi priant ou la voie de perfection

Peu de rois ont atteint de leur vivant, ou dans les années qui ont suivi leur règne, le statut de figure emblématique de la royauté. Et, si la naissance d'un roi est toujours entourée de ces mystères protecteurs de la lignée qui relèvent du mythe des origines de la puissance monarchique – mythe légué par la tradition légendaire et rappelé par Christine de Pizan dans son *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*¹ –, depuis les rois troyens de la naissance de la nation² jusqu'aux saints fondateurs de la royauté sacerdotale, héritiers de Clovis et de Saint Louis, rares sont ceux qui, sortis du rang, sont devenus les phares de cette nation en voie de constitution.

Mais ceux-là : Pharamond, premier roi quasi légendaire de la couronne de France, Clovis initiateur de la royauté sacerdotale comme ne cesse de le réaffirmer la littérature patriotique de la

1 — « Mais pour continuer coustume deue, si comme qui veult parler de vertueuse fleur doit ramentevoir sa racine, dirons ainsi : De la noble royal ligniée de la renommée Troye, jadis par variacion de Fortune deshuite des Griex, par divine voulenté, au salut des univeses terres remplir de nobles nations, se partirent plusieurs barons nez de la lignée roial, avec multitude de gent, espandens en diverses contrées, entre lesquelz un appellé Francio, filz au preux Hector, filz du roy Priant de Troye avec sa compagnie arrivans vers les palus de Moede, fondèrent par espace de temps la cité de Sicambre en moultipliant par longue demeure possedeurs d'ycelle. » *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, Paris, 1936, 2 vol, I, p. 12.

2 — « Il est généralement admis que la légende des origines troyennes, formée au VII^e siècle, fut utilisée jusqu'à la deuxième moitié du XVI^e siècle. Les héros troyens continuèrent à être les mythiques ancêtres des nouveaux États » (G. Uppert « The trojan Franks and their critics », *Studies in the Renaissance*, t. 12, 1965, p. 227-241) Elle aurait subsisté dans une forme unique et inchangée. » Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 25.

fin du Moyen Âge³, Saint Louis, souverain modèle du roi très chrétien, ont tous cette fonction d'exception qui, entre le mythe et l'hagiographie, font du roi un figure exemplaire du pouvoir, de la sagesse et de la sainteté. Au sein de cette répartition des attributs qualitatifs de la royauté, Charles V occupe l'humble place du roi sage et dévot, échappant à la fois au mythe et à la sainteté des rois thaumaturges. Aucun miracle, aucune légende, aucun symbole ne lui sont attribués ; cependant sa sagesse, comparée à celle du Christ par Christine de Pizan⁴, fait de lui le participant du *corpus mysticum* de la royauté franque⁵, qui illumine les témoins et sanctifie toute une dynastie.

Mais, à partir de cette réalité enluminée par la tendance apologetique des biographes, que reste-t-il de la vérité d'un pouvoir qui s'énonce et dans la tradition d'une royauté très chrétienne sacerdotalement consacrée, comme ne manque pas de le remarquer Jean Gerson dans son sermon *Pax hominibus bonae voluntatis*⁶, et dans le déploiement d'un gouvernement recherchant la

3 — Plusieurs auteurs ont mis en évidence le caractère spécifiquement sacerdotal de la royauté française à la suite du baptême de Clovis et parmi ceux-ci Jean Golein et Jean Gerson dont nous retiendrons les définitions suivantes : « A la manière de ses predecesseurs, fut couronné et sacré à Reims non mie de huile du balme confit de main d'evesque ou d'apotiquere, mais de la sainte liqueur celestiele qui est en la Sainte Ampole, laquelle est a Saint-Remi de Reims conservée et gardée, comme celle qui fut du ciel apportée par la main des angelz pour oindre les nobles et dignes roys de France plus noblement et plus saintement que onques roy de la vielle loy ne de la nouvelle. Et pour ce est il appelé le plus noble, le tres chrestien, deffendeur de la foy et de l'Eglise, et ne recognoist nul souverain temporel estre sur lui. » Jean Golein *Traité du sacre* dans Marc Bloch, *Les rois thaumaturges, étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, 1983, p. 478-489, p. 480.

« De plus notre (cher) Remi, archevêque de Reims, après avoir baptisé Clovis avec (le saint) chrême envoyé du ciel rempli de l'Esprit prophétique, déclara que le Royaume de France lui-même et ses rois seraient (à l'avenir) glorieux et stables aussi longtemps qu'ils demeureraient dans la confession de cette foi, comme (de fait) ils y ont demeuré » Jean Gerson, *Dominus regnavit*, dans *Œuvres complètes*, éd. Glorieux, Paris, 1963, vol. V, p. 240. (texte traduit du latin en français)

4 — « Mais le tres debonnaire roy, à qui mieulx plaisoit, à l'exemple de Jhesu-Crist, rappeler et ravoyer ses gens par douleur et benignement les chastier que par crainte et par rigueur, les reprenoit lui meismes courtoisement, et, par sa debonaireté les ramenot à droitte voie. » Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, op. cit., t. I, p. 70.

5 — Jean Barbey souligne dans son étude consacrée aux *Tractatus* de Jean de Terrevermeille que : « Jean de Terrevermeille n'a pas prétendu à l'originalité, (qu'il) paraît seulement vouloir poursuivre le développement des virtualités inscrites dans les œuvres de synthèse du règne précédent comme *Le Songe du Verger* ou *Le Traité du Sacre*, (que) *Le Songe* était dominé par la réalité fondamentale de la Souveraineté : (qu'on) y voyait poindre une monarchie qui plaçait le Roi hors du commun, en un représentant de la justice, corollaire de sa consécration au salut de la chose publique. Parallèlement, le *Traité du Sacre* subordonnait la vertu surnaturelle de l'État Royal à la double condition de la consécration religieuse et de la « lignée sacrée ». Jean Barbey *La fonction royale : Essence et légitimité d'après les Tractatus de Jean de Terrevermeille*, Paris, 1983.

6 — *Œuvres complètes*, éd. Glorieux, Paris, vol. VII (2), *l'œuvre française*, p. 763.

sagesse et s'exerçant dans la piété, ce que les faits ne semblent pas contester ?

Telle sera la donnée que nous tenterons d'interroger à partir d'une réflexion conduite sur la conception de la royauté sainte, sur la définition de la sagesse royale et sur l'identification d'une ferveur propre au roi Charles V, dans un contexte historiographique où idéalisation et réalité se confondent dans la construction d'un archétype politique.

Conception de la royauté sainte et pouvoir royal

Lorsqu'en 1404 Philippe le Hardi demande à Christine de Pizan d'écrire la vie du *sage roy* Charles V, c'est afin de : « ramener à memoire les vertus et fais du tres sereins prince, le sage roy Charles, ameur de sapience et de toute vertu. » Le prologue de l'ouvrage le rappelle⁷. Le projet relève donc clairement de la littérature mémorialiste et du panégyrique, et il leur emprunte leurs topiques de construction à travers la vision tripartite de *la noblesce de courage*, de *la chevalerie* et de *la sagesse*⁸. Il s'agit de faire mémoire d'un roi exemplaire dont on ne retiendra que les vertus, comme le précisent *l'incipit* : « ramentevant sa vie et louables vertus et meurs dignes de perpetuelle memoire⁹. » et les actes illustrant la filiation divine de la dignité royale :

si comme chascun scet, *vassal de Dieu et le premier des roys* vous estes appellés, et encore non mie seulement vous soiez aornez de ses biens de dehors, mais par dedens vous estes revestus des richces de l'ame si que de biens vous reluisiez en toutes choses, et morigineement vivez, et en vertus occupez vostre temps, aussi edifiez et valez au commun, amez les bons et ceulz d'entendement, par quoy et si qu'en la succession des roys de pareil nom vous estes le Ve., *Charles le Sage* doyez estre appelez par distinctées vertus...¹⁰

L'intention élogieuse évidente ne masque pourtant pas la manifestation des qualités propres d'un lignage dont le roi Charles V n'est que le continuateur, simple maillon dans la lourde chaîne de la royauté. Aussi n'y a-t-il pas d'historiographie sans cette remontée aux sources des grandes figures lignagères qui enserrent la personne royale dans son héritage très chrétien. Il n'est donc pas étonnant que Christine de Pizan prenne la

7 — *Op. cit.*, t. 1, p. 9.

8 — *Idem*, p. 9.

9 — *Idem*, p. 6.

10 — *Idem*, t. 2., p. 9.

peine, au chapitre V de son *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, de remonter la filière jusqu'aux origines troyennes¹¹ et d'établir, dans les chapitres suivants, des comparaisons et des parallèles entre les vertus du sage roi Charles V et celles de ses illustres prédécesseurs, signant ainsi la pérennité du sang à travers les successions. Ce principe de rapprochement argumentatif est flagrant lorsque, dans l'épisode de la restitution par Clovis du vase à saint Rémi, qui lui valut la reconnaissance de Dieu si bien : « que il l'enlumina de sa sainte loy, et fu le premier roy crestien »¹², Christine de Pizan met en parallèle la bienveillance du roi mérovingien envers l'ennemi battu et la justice de Charles V qui, pour soutenir ses guerres, empruntait aux plus riches de ses citoyens au lieu d'imposer ses sujets pauvres : « semblable louenge povons dire de nostre bon roi Charles, successeur par espace d'ans du dit Cloudovée¹³. » La symétrie soulignée par la comparaison des deux comportements crée le principe de continuité, tout comme les mentions répétées de la dévotion de Charles V pour Saint Louis, de ses pratiques similaires d'humilité, de pauvreté, de charité et de chasteté¹⁴ établissent une correspondance étroite entre les deux souverains.

Le roi n'est donc pas une entité solitaire, mais le dépositaire d'une tradition institutionnellement liée à l'Eglise depuis le baptême de Clovis et les attributs miraculeux de la royauté qui lui furent accordés, comme la sainte ampoule, le don des lys et la guérison des écrouelles¹⁵ dont précisément l'entourage de Charles V popularisera la légende.

Derrière le portrait du roi se cache donc une conception de la monarchie qui a ses figures emblématiques et solidaires. Lorsqu'en 1389 Philippe de Mézières compose *Le songe du vieil pèlerin* à l'attention du dauphin, le futur Charles VI, son propos est certes de construire un miroir du prince idéal, mais aussi et

11 — T. 1., p. 12.

12 — T. 1., p. 68.

13 — *Idem*, t. 1, p. 69.

14 — *Idem*, t. 1, p. 82, 85, 87, 92.

15 — « Avant une bataille livrée à Conflans-Sainte-Honorine entre la fontaine de Joyenval et la colline de Montjoie par Clovis contre un roi sarrasin, le prince franc reçoit d'un ermite visité par l'ange du Seigneur les armes aux trois lys. Clovis, vainqueur et reconnaissant se convertit et fonde l'abbaye de Joyenval sur les lieux du miracle. L'entourage de Charles V popularise la légende [...] Tous les attributs miraculeux de la monarchie tendent donc à former un cycle cohérent autour du fondateur de la royauté française. Il semble que l'idée de ce cycle, en formation dès l'époque des légistes de Charles V, ne soit guère complètement formée qu'à partir du règne de Charles VII » Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 87-88.

surtout de soutenir l'idée que le roi de France a reçu de Dieu des grâces spéciales qui font de lui un monarque exceptionnel :

Il te souveigne, Beau Filz, [...] les tresgrans vaillances touchant a la foy que le tresvaillant saint Charlemaine, saint Loys, et les autres vaillans roys des François, sans rien doubter ne esparagner de corps ou avoir, trop plus que nul des autres roys crestiens, ont moustré et de fait a l'exaltacion de la foy catholique ; pour ce, a la loenge perpetuelle entre les roys et sur les roys crestiens, de l'eglise de Dieu les roys de France sont appelez Tres Crestien. Si te souveigne [...] que tu ne doys par le digne tiltre de cestui grant nom Tres Crestien accepter, si tu n'as (la) pensee en Dieu et voulenté entiere a ton pouoir aux dessusdiz roys tes predecesseurs ressembler¹⁶.

Tous les enjeux du pouvoir sont rassemblés dans ce conseil au futur roi : son caractère d'exception spécifiquement chrétien et divinement consacré, sa pérennité historique et le nécessaire rapport spéculaire au passé qu'il implique.

Dresser le portrait d'un roi consiste donc d'abord à le rapprocher du modèle idéalisé édifié par les légendes populaires et par la littérature des miroirs et, dans cette perspective, la part de la vérité reste tributaire des distorsions opérées, des silences ou des insistances du texte. La littérature du règne de Charles V est éloquente sur ce point et tend à définir après la solidarité du lignage, la conception d'une royauté mystique au sein de laquelle ce roi tient une place éminente.

La conception de la royauté mystique relève moins d'une invention de la féodalité que d'une interprétation du *Corpus mysticum* de l'état divin, défini par Saint Paul dans sa première lettre aux corinthiens¹⁷, et dont la théorie ne cesse d'être réexposée en cette fin de Moyen Âge où, d'une part, la question de la succession au trône et, d'autre part, la réalité du Grand Schisme d'Occident menacent la légitimité du pouvoir. Dans le troisième de ses *Tractatus*, dont l'ensemble a été rédigé entre 1404 et 1419, Jean de Terrevermeille décrit le corps mystique du gouvernement par sa tête qui est le *Rex* ou encore le *dominus* dont la causalité divine fait de lui le *vicarius* ou légat de Dieu sur la terre¹⁸. Cette origine céleste du roi, confirmée dans la lignée des Francs

16 — Jacques Krynen, *Idéal du Prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440), étude de la littérature politique du temps*, Paris, 1981, p. 89.

17 — I cor 12, 12-32.

18 — *Op. Cit.*, *Tract.* III, Art. III, 4^e partie, concl. 6 et *Tract.* I, Art. I, concl. 15 et Art. III, 3^e partie, Primum, Secundum, p. 188-189.

par les trois dons faits à Clovis de la consécration avec la sainte ampoule, de l'écu fleurdelysé et de la guérison des écrouelles, fait évidemment du roi de France le champion de la chrétienté.

Fort de ce modèle, Jean Gerson, dans son sermon *Adorabunt eum* prononcé contre le Schisme, excitera la ferveur royale à se faire la protectrice de l'Eglise au nom de cette singularité de la consécration divine :

Sire, se vous n'estiez roy espirituel, pourquoy seriez vous espirituellement consacre, non pas consacre de liqueur terrienne seulement, mais de sainte ampole que envoya Dieu a monseigneur saint Remy de Reims, veant tout le peuple ; et vous sont alors bailles habitz sacerdotelz. Pourquoy eust Dieu baille par saint Denis l'escu du ciel se ne fussiez roy esperituel ; pourquoy y fussent signees trois fleurs de lis, ne plus ne moins, se non en demonstrant que eussiez a gouverner ces trois royaumes. Mais aussi ceste chose est demonstree par le nom que vous avez sur tous autres, d'estre roy tres crestien appelle ; car crestiente et l'esglise, vous et vos predecesseurs avez deffendu adies et singulierelement, comme singulierement roy espirituel¹⁹.

Comment dès lors ne pas rapprocher la fonction du roi de France de cette figure dominante du gouvernement sacerdotal et de droit divin ?

Charles V, dans les travaux de librairie qu'il commande à son entourage, place précisément au centre de ses choix la rédaction d'un *Traité du Sacre*, demandé au carme Jean Golein en 1372, et au sein duquel se trouvent rappelés les attributs divins de la lignée des rois de France, notamment la question de la guérison des écrouelles²⁰, qui font de lui, oint du sang de la Sainte Ampoule, un opérateur de miracles à l'instar du Christ lui-même. Le choix du roi Charles V de fixer la définition du pouvoir dans des traités théoriques, tels le *Traité du Sacre* de Jean Golein ou le *Songe du vergier*, commandé en 1374 dans le but de préciser les rapports entre la royauté et la papauté²¹, atteste bien d'une préoccupation en amont de la légitimité et de la sainteté du pouvoir royal dont le rôle essentiel est d'assurer la paix du royaume et de manifester la vertu du roi. La grande homogénéité qui semble s'exprimer entre la construction de la figure du prince idéal, telle qu'elle se trouve exprimée dans le *Songe du vergier* :

19 — *Adorabunt eum*, dans *Œuvres complètes*, éd. Glorieux, Paris, vol VII (2), *L'Œuvre française*, p. 522.

20 — Voir Marc Bloch, *Les rois thaumaturges...*, *op cit.*, p. 478.

21 — *Le Songe du Vergier*, éd. Marion Sclerb-Lièvre, Paris, 1982, 2 vol., vol. I, p. LXVIII.

Tu es Roy de grant victoire. Tu es le Roy paisible, car, sur touz les desirs de ce monde, tu aimes, tu quieres, tu procures la paix et la tranquillité de ton pueple²²,

et la réalité intérieure de cette idéalisation du pouvoir, telle qu'on la découvre dans une des prières attribuées au roi Charles V :

Et que les princes et seigneurs de mon royaume tant de mon sang et lignage que autres je puisse si bien traicter et entretenir (f. 7v^o) en bonne paix, union et concorde que je puisse obvier a tous debatz, guerres et divisions²³,

va donc trouver son expression, chez Christine de Pizan comme chez Jean Gerson²⁴, dans l'assimilation de la figure du roi à celle du Christ, assimilation au travers de laquelle se définit une sagesse toute imprégnée d'une attention à Dieu.

Charles V, le roi sage

Si l'on tente de recenser les qualificatifs que Christine de Pizan associe au nom du roi dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, on trouve une thématique valorisante dans laquelle on ne départage pas totalement la sagesse de la vertu et de la dévotion, qualités manifestées à l'aide de binômes ou de trinômes prédictifs au sein desquels finira par prévaloir, par le jeu de l'antéposition et la rigidité emblématique de l'épithète de nature, le motif de la sagesse :

« tres sereins prince, le sage roy Charles, ameur de sapience et toute vertu »²⁵, « Ainsi ce tres debonnaire roy, en tous ses fais gar-doit le liain d'amour et debonnaireté »²⁶ « et ce serve pour partie de preve le roy Charles estre, comme prince chevalereux, vray sage deffendeur et gardeur de son peuple²⁷. »

La fonction épideictique du prédicat apparaît évidente dès lors que le discours tente de construire un reflet adéquat de la royauté idéale à travers l'éloge de la sagesse et de la piété du

22 — *Le Songe du Vergier*, op. cit., p. 6.

23 — Françoise Autrand, « La prière de Charles V » dans *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France*, année 1995, Paris, 1996, n°514, p. 37-68, p. 60.

24 — Voir Christine Christine de Pizan, *Le livre des Fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, op. cit., p. 70.

25 — *Le livre des fais...* op. cit., I, p. 9

26 — *Idem*, I, p. 68.

27 — *Idem*, I, p. 125.

prince. Le chapitre consacré à la dévotion de Charles V est significatif du point de vue des intentions de Christine de Pizan et de la manipulation qu'elle fait de l'amplification rhétorique. Il s'ouvre sur l'attestation d'une illustration personnelle à Charles V de la nature « tres chrestienne » des rois de France :

Tres devot et vray catholique estoit ce tres vray crestien, le roy Charles. Sa premier œuvre, dès qu'il estoit levez, estoit de servir Dieu, comme devant je ay dit²⁸.

Devant la reduplication sémantique et les phénomènes de topicalisation (antéposition du prédicat), le doute n'est plus possible : l'énoncé fait entrer le portrait du roi dans la figure de la royauté humaine et spirituelle si souvent décrite par Jean Gerson à travers les trois états de la royauté, comme dans le *Discours au roi contre Jean petit* :

Repondons que le roi a triple vie : vie naturelle ou corporelle ; vie spirituelle ; vie civile et universelle. Chacune de ces vies a sa perdurabilité [...] Cette salutation par especial quant a la tierce vie de laquelle est plus a propos, fit jadis saint Remy a Rheims quand il baptisa le roi Clovis ; car dit l'histoire que saint Remy rempli du saint Esperit lui denonça que sa roïale seigneurie durerait tant que vraye foy et justice domineroit en son rouyaume²⁹.

Il va de soi dès lors que toute la construction du *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* répond au projet de mettre en évidence la volonté de sagesse très chrétienne du roi Charles, seule capable d'assurer un bon gouvernement.

L'organisation des trois parties du livre tend donc à cette édification : la première partie, après le rappel de l'enfance du roi, dresse un catalogue de ses vertus ; la seconde partie décrit l'art de chevalerie de Charles V et ses guerres ; la troisième partie, de loin la plus longue, est consacrée à sa sagesse. Si l'on tient compte des digressions propres aux centres d'intérêt de Christine de Pizan sur l'éducation, l'art de chevalerie et l'humanisme, on découvre une dynamique de présentation qui met en valeur l'exercice de qualités, naturelles ou acquises au contact de l'expérience éclairée par le désir de perfection, et qui enfouit sous la légitimité de guerres défensives l'héroïsme chevaleresque des dynasties guerrières. C'est ainsi que Christine de Pizan justifie la reprise de la guerre contre l'Angleterre après le temps des trêves :

28 — *Idem*, I, p. 94.

29 — *Rex in sempiternum vive* dans *Œuvres complètes, op. cit.*, vol VII, (2), p. 1006.

Ycestes choses avisées du roy Charles informez justement que convenence ou promesse faite ou préjudice de l'utilité publique et meismement par contrainte ne doit estre tenue, assembla son conseil, où bien fust sus ces choses regardé et discuté et enfin conclus que le roy de France avoit bonne et juste cause de recommencier la guerre³⁰...

Le Bien public, le conseil des sages, la mesure réfléchie des décisions, tels sont les éléments qui reviennent constamment pour décrire le gouvernement de Charles V.

Comment ne pas voir, en conséquence, ce qui émerge d'une architecture apologétique : l'éloge des vertus aristotéliennes : prudence, générosité, magnanimité, libéralité, douceur du jugement³¹, et chrétiennes : choix de la mesure et du savoir, qui sont autant de principes civilisateurs. Les vertus du roi sont toutes rapportées à sa prudence et à sa sagesse comme l'indique le titre du chapitre xxii : « Cy commence à parler des vertus du roy Charles, et premierement de sa prudence et sagece³². » Prudence, sagesse, justice, clémence, bonté, humilité, largesse, chasté, sobriété, vérité, charité, dévotion, mesure, voilà les qualités qui remplissent le premier livre *des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. Rien n'est très original dans ce catalogue des vertus royales, sinon l'insistance sur la prudence, parfois interprétée en terme de mesure, :

et ce est le sage roy Charles, dont nous traittons, duquel est certain que comme introduit par l'administration de raison et grant prudence en toutes choses, sanz faille fu conduit par ces quatre susdittes vertus³³,

sur le goût du savoir plutôt que de la chevalerie :

Assez avons declairié nostre sage roy Charles estre ameur de sapience, et souffisamment fondé en ycelle, aussi nous convient dire les autres biens qui, apertienent à parfaite sagece, c'est assavoir, sapience, science, entendement, prudence et art³⁴,

30 — *Idem*, I, p. 127.

31 — « La définition de la vertu aristotélienne est pratique et sociale. En voici l'énumération : La justice, le courage, la prudence, la générosité, la magnanimité, la libéralité, la douceur, le jugement, la sagesse. » Georges Molinié *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, 1992.

« Bon me semble, a parfaire l'entencion de nostre œuvre, que distintteement soit traittié des bonnes meurs et condicions d'icellui sage, dont nous parlons, et, comme prudence et sagece soit mere et conduisseriesse des aultres vertus, laquelle lui estoit instruction en tous ses fais, comme il y paru ou procès de sa noble vie. » Ch. de Pizan, *Le livre des fais...*, *op. cit.*, I, p. 59.

32 — *Idem* I, p. 59.

33 — I, p. 117.

34 — II, p. 16.

et sur la pratique de l'humilité, vertu qui rapproche le roi des saints et participe de la grandeur du prince, ainsi que le rappelle en 1396 un sermon attribué à Jacques Legrand, prononcé devant la reine Isabeau de Bavière pour la réformation des mœurs des princes :

Ainsi est de nos princes : se ils veulent devant Dieu trouver confort et ayde, ils se doivent humilier devant Dieu a l'exemple de Jhesucrist, qui tel exemple a sa nativité leur monstra. [...] Et de tant comme les princes et les dames sont plus grans et plus grandes, tant leur est plus grant honneur et plus grant gloire se ils sont plus parfaicte humilité, car par vraye humilité ils viennent a estat de paix et de unité³⁵...

Cet état d'humilité, nul ne pourrait le contester à Charles V, et surtout pas les témoins de son temps qui ne peuvent pas ignorer la sobriété de son comportement et de ses vêtements, ne serait-ce qu'à cause de l'ordonnance du 10 octobre 1368 sur la défense faite aux cordonniers de Paris de fabriquer des chaussures à la poulaine sous peine d'amende :

Il gardoit son mariage loiaument et selon Dieu, son parler et abit honeste et chaste, celui de la royne, de ses enfens et serveurs de sa court, semblablement simple car ne souffrist que homme de sa courtt, tant fust noble ou poissant, portast trop cours habiz, ne trop oultrageuses pollaines³⁶.

à cause aussi du thème récurrent de la petitesse humaine dans ses prières :

Avec ce, mon souverain Dieu, seigneur et maistre, vous prie, supplie et raquiers qu'il vous plaise me faire ceste grace et honneur que humblement et reveraument et en reconnaissance de vous, je soye soingneux, disposé et atentif de administrer a ung chacun les graces et puissances que m'avez donnees et comises³⁷.

Ainsi le roi sage, dont la sagesse humaniste forme le sujet principal de la troisième partie du livre de Christine de Pizan, don-

35 — E. Belthan, « Un sermon français inédit attribuable à Jacques Legrand » dans *Romania*, Paris, 1972, t. 93, p. 460-478, p. 476-477.

36 — *Le livre des fais...* I, p. 82, note 3. Le 10 octobre 1368, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, publia au nom du roi une ordonnance, par laquelle défense est faite aux cordonniers de Paris de fabriquer des chaussures à la poulaine sous peine d'amende. Voir Le Roux de Lincy, « Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V (1367-1381) », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1862, t. XXIII, p. 183 et 210.

37 — Françoise Autrand, « La prière de Charles V », *op. cit.*, p. 59.

nant lieu à un commentaire des *Ethiques* d'Aristote, que Charles V avait fait traduire en français par Nicole Oresme³⁸, est-il aussi la figure à travers laquelle s'opère l'éloge de la perfection. Voilà pourquoi les signes disposent, suivant le jeu des symétries et des références, un dispositif d'assimilation entre Charles V, Saint Louis et le grand précurseur de la sagesse : le roi Salomon. La logique argumentative de Christine de Pizan, dans la dernière partie de son *Livre des fais*, le démontre explicitement :

Que peut plus estre dit de l'ordre de vivre du sage Salemon ?
Que peut plus estre notté la largece de Alixandre ? [...] A non Dieu ! Il me semble que le bel stille de vie de cestui sage roy (Charles V) se peut bien à yceulz et à tous autres renommez bons assimiler³⁹.

Les vertus de Charles V ne sont donc que le reflet de celles de Saint Louis, qui ne sont elles-mêmes que l'exercice du décalogue. La sagesse n'est donc une fin que si elle relève de la vie divine dont la rencontre s'opère dans le creuset de la piété. Si l'histoire n'axiomatise pas la sainteté de Charles V, comme elle l'a fait pour Louis IX, sans doute est-ce moins par absence de miracles que parce que, dans son incomplétude et sa proximité humaine, la sagesse de Charles V illustre mieux la dynamique chrétienne d'une échelle de perfection plus propre à la propagande nationale en période de crise que l'hagiographie héroïque et classificatrice des modèles du passé.

Aussi n'est-il pas sans intérêt, paradoxalement, que la dévotion du roi et sa pratique de la vie contemplative aient retenu tout autant l'attention des observateurs que sa sagesse, l'une n'ayant pas de sens sans l'autre.

Charles V, le roi priant

L'éducation du prince n'échappe pas à l'instruction religieuse. Elle lui est même consubstantiellement liée, si l'on en croit *Le livre du corps de policie* :

Pour ce que aimer Dieu nous est commandement exprès et premier doit on en icelle amour introduire l'enfant de prince tres fort au commencement de son entendement⁴⁰.

38 — *Le livre des faicts...* II, p. 10.

39 — II, p. 132.

40 — I, p. 3. Dans *Le songe du Vieil Pèlerin*, éd. G.W Coopland, 2 vol., Cambridge, 1969, Philippe de Mézières s'adresse dans les mêmes termes que Christine de Pizan dans *Le livre*

Peut-il d'ailleurs en être autrement quand fleurissent les traités d'oraisons et de dévotions quotidiennes, à un moment où la piété privée semble prendre le pas sur la dévotion collective, et quand Jean Gerson dans son *Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ* demande que toute l'éducation de l'enfant soit orientée vers l'imitation de Jésus-Christ :

Vous surtout, instituteurs et directeurs de l'enfance, environnez-la des règles d'une sage discipline, comme d'un mur et d'un contre-mur [...] Je ne commande pas ; mais plein de confiance en vous, je ne me contente pas de vous dire : n'empêchez pas les enfants de venir à Jésus-Christ, mais ayez grand soin de les attirer⁴¹.

L'incitation à la prière et à la pratique quotidienne des dévotions n'a dès lors rien de surprenant à partir du moment où elle maintient le roi dans cet état de vertu si nécessaire au bon gouvernement du royaume, comme le rappelle le confesseur de Charles V, auteur des *Instructions de bien vivre* composées à l'intention du roi :

Pour ce que noblesse en homme vertueux est une pierre précieuse enchassée en fin or prenant sa vertu de la conjonction et union au dit or, a votre très excellente, éminente et vertueuse majesté royale garnie et ornée de toute vertu me semble, mon souverain seigneur, pour continuer et augmenter icelle noblesse de mieux en mieux jusques à la présenter au souverain seigneur de lassus comme un précieux joyau digne d'estre mis et posé es trésors du roy de Paradis qu'il faut devant toutes choses apaiser Dieu veu que tous les jours nous l'offendons en plusieurs manières⁴².

Sentiment de culpabilité, volonté de conversion, désir de pénétrer l'intimité de Dieu, telles sont les données sur lesquelles s'élabore la vie chrétienne, ainsi qu'on peut se le représenter

du corps de police, au jeune Charles VI : « Le premier commandement doit être inscrit dans ton entendement, lui dit-il, « c'est assavoir adorer, servir, doubler et aymer un seul Dieu tout puissant, ayant en lui toute sapience et toute bonté, créateur du ciel et de la terre, de la mer, et de toutes choses... » (III, 194, fol. 2121) cité par Jacques Krynen dans *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440), étude de la littérature politique du temps*, Paris, 1981, p. 78.

41 — « Vos praecipuè rectores et praeceptores parvulorum, disciplinam ergà eos sedulam conservate. Hoc enim bonâ fide et piâ fraternâque devotione non quasi jubens, aut de vobis aliter sentiens commoneo (...) Ipsos quoque, non dico non prohibete venire ad Christum, sed ducite. » Jean Gerson, *Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ*, traduit par E.N. Tridon, Paris, 1854, p. 90-91.

42 — Françoise Autrand, « la prière de Charles V », *op. cit.*, p. 63.

d'après les écrits et règlements de vie de Jean Gerson à ses soeurs⁴³, les *enseignemens moraux* de Christine de Pizan à son fils⁴⁴, ou à partir de la composition des livres d'oraisons à usage privé comme celui de Gaston Fébus, rédigé vers 1384 après l'assassinat de son fils et tout imprégné de l'esprit de componction⁴⁵.

Mais au-delà de la coutume, dans l'usage qui est fait par le roi Charles V de son éducation religieuse, des vertus chrétiennes et de sa pratique de la vie contemplative, il y a tout le champ d'interprétation des observateurs et de ce que les livres de comptes et le catalogue de la librairie royale ont laissé en témoignage.

Tout d'abord, il nous faut revenir à la présentation de l'emploi du temps du roi par Christine de Pizan dans son *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. Cet emploi du temps semble s'inscrire dans la stricte réglementation d'une vie ordonnée à la louange divine, à la gestion des affaires du royaume et aux devoirs de la famille. Avec une disposition qui met en évidence la vie d'oraison ponctuant les activités du roi, Christine de Pizan dresse le tableau d'une existence pieuse et paisible :

Le matin :

après le signe de croix, et comme tres devot rendent ses premieres paroles à Dieu en aucunes oroisons, avec ses ditz serviteurs, par bonne familiarité se truffoit de paroles joyeuses et honnestes [...] Environ VIII heures de jour aloit à sa messe [...] Puis aloit à vespres [...] En yver, par especial se occupoit souvent à ouir lire de diverses belles hystoires de la Sainte Escripiture, ou des Fais des Romains, ou Moralités de philosophes et d'autres sciences jusques à heure de soupper⁴⁶.

A cette stricte organisation s'ajoute la mention des vertus actives, comme l'exercice de la charité, que Christine de Pizan ne manque pas de rattacher à l'épître de saint Paul aux Corinthiens, XIII, 4 :

43 — Voir notamment : *Le discours sur l'excellence de la virginité*, rédigé entre 1395 et 1398, *Les neuf considérations ou avis pour la conduite chrétienne*, daté de 1396, *La lettre sur les dévotions quotidiennes* écrite entre 1399-1400 et *La montagne de contemplation* composée vers 1399 parmi les documents les plus significatifs, dans Jean Gerson, *Œuvres complètes, l'œuvre française*, vol. VII, p. 50 et E. Vansteenberghe, « Trois règlements de vie de Gerson pour ses sœurs », *Revue des Sciences Religieuses*, janvier 1934, 14, pp. 191-218.

44 — Ce texte figure dans l'édition Maurice Roy des *Œuvres poétiques de Christine de Pizan*, Paris, 1886-1896, III, p. 26-44 et 45-57.

45 — Voir *Gaston Fébus, Livre des oraisons*, éd. Gunnar Tilander et Pierre Tucoc-Chala, Pau ; Marrimpouey jeune, 1974.

46 — *Le livre des fais...*, *op. cit.*, I, p. 46-48.

voult cellui sage roy par charité ruiler le cours de son vivre, si comme il paru en sa benigneté et passience, car, dit saint Pol : « Charité est benigne et pacient » ; et, les autres vertus, qui en charité sont comprises, en nostre roy estoient manifestes⁴⁷,

et les dévotions personnelles comme la fondation de nombreuse églises et collèges⁴⁸, la visite aux reliques de Saint Denis et de la Sainte Chapelle⁴⁹ et le culte des saints :

Cestuy sage roy celebroit les festes des sains en service melodieux de chant [...] Monseigneur saint Loys, roy de France avoit en grant reverence et devocion et moult honnouroit sa feste, de saint Remi, sainte Katherine, saint Antoine, sainte Agnes et d'autres [...] La devocion, qu'il ot aux benois sains les fist estre intercesseurs par devers Dieu, si que ses besoignes en vindrent à meilleur chief en toutes choses⁵⁰.

Mais que disent d'autres documents de la vérité de cette présentation manifestement construite autour de la propagande de la piété royale, comme l'indiquent les rapprochements volontaires avec la piété de Saint Louis⁵¹ ? Ils manifestent une certaine conformité aux allégations de Christine de Pizan, par la confirmation de l'atmosphère sacrée et dépouillée que voulut le roi pour le décor du château de Vincennes par exemple, marqué d'anges musiciens et du symbole des apôtres représentant l'aristocratie⁵² et par le témoignage des nombreuses commandes d'œuvres et de traductions en français de livres liturgiques et religieux comme : *La vie de sainte Agnès* par Jean Golein, les *Homélies* de saint Grégoire en 1368, *Les Voies de Dieu ou Visions de sainte Elisabeth* par Jacques Bauchant en 1372, *Le Rational des divins offices* de Guillaume Durand par Jean Golein en 1372, ainsi que

47 — *Le livre des fais...*, op. cit., I, p. 90.

48 — *Idem*, I, p. 90.

49 — *Idem*, I, p. 95.

50 — *Idem*, I, p. 95.

51 — « En Dieu ot mout grant fiance dès s'enfance jusques à la mort, car là où il mouroit, en ses darrenieres paroles, reclamoit-il Dieu et ses sains, et especialment monsignour saint Jaque et madame Sainte Geneviève » Joinville *Histoire de Saint Louis*, éd. par Natalis de Wailly, Paris, 1868, in 8° (Société de l'histoire de France) paragraphe XV, p. 25. Suzanne Solente remarque que cette allusion à Joinville serait insérée et déformée dans le texte de Christine de Pizan. Voir *Le livre des fais...* I ; p. 97, note 7.

52 — « Le dernier thème politico-religieux, en faveur de Charles V et de ses amis, celui des douze apôtres n'est pas représenté à Vincennes. Mais on les trouve au Louvre, tous les douze, richement peinturlurés et auréolés d'or. Ils sont bien à leur place à la cour du roi car, à Paris, comme en Avignon, le collège apostolique a une signification politique bien précise : Il symbolise l'aristocratie et, ici, le nécessaire partage du pouvoir entre le roi et la haute noblesse. « Françoise Autrand. *Charles V*, Paris, 1994, p. 775.

les *Soliloques* et *La Cité de Dieu* de Saint Augustin et la Bible dont la traduction fut commandée à Raoul de Presle⁵³. Ainsi, à travers ces choix plus spirituels que profanes et dont les livres de compte portaient la trace, on voit clairement se dessiner une identification de la personne du roi Charles V avec le modèle de perfection chrétienne élu par la théorie mystique de la royauté.

Christine de Pizan n'a fait sans doute qu'ordonner, dans une structure valorisante, une matière qui s'y prêtait. La piété du roi, patente jusque dans sa pratique de la lecture de la Bible, dans son intégralité, tous les ans, et dans son expérience de l'oraison mentale, forme supérieure de la prière dont Jean Gerson conseille l'usage à ses sœurs dans *La montaigne de contemplation*⁵⁴ comme première voie d'accès à la contemplation divine, pouvait sans doute insuffler au portrait du roi sage sa dimension religieuse et mystique.

Qu'aucun attribut de la royauté sainte ne puisse être affecté à la personne du roi Charles V comme ce fut le cas pour Clovis, qu'aucun de ses actes exemplaires n'ait pu donner matière à la constitution d'*exempla*, comme ce fut le cas pour Saint Louis dont les faits et gestes furent souvent exploités dans la prédication des ordres mendiants⁵⁵, cela n'est que le reflet des aléas du passage de la politique à l'histoire et de l'histoire au mythe. Mais qu'il y ait eu constitution d'une figure de sage doublée d'une figure de roi priant, cela relève d'une réalité exploitée par l'utopie politique et illustrée par un charisme personnel que la mémoire collective a retenu sans aucun doute pour son édification d'une théorie idéale du pouvoir royal.

A la question que nous nous posions en préambule de savoir en quoi la figure du roi priant illustre une voie de perfection, nous pouvons sans doute répondre de façon positive en confrontant les sources. La prière du roi sert, en effet, à la construction de la figure royale puisqu'elle lui donne une conformité chrétienne et, ce faisant, illustre la théorie d'une royauté de droit divin. La confrontation du récit de la mort du Charles V par Christine de Pizan avec une des prières qui appartiennent au recueil d'oraisons privées du roi⁵⁶ permet précisément de mon-

53 — Voir Françoise Autrand, *Charles V, op. cit.*, p. 722.

54 — *Op. cit.*, voir note 43.

55 — Voir sur cette question Colette Beaune *Naissance de la nation France, op. cit.*, p. 178-179.

56 — Françoise Autrand, *La prière de Charles V, op. cit.*, p. 39.

trer comment la pratique des vertus implorées dans la prière conduit le roi à une mort parfaite après l'avoir aidé à bien gouverner :

Quant vint le dimenche à matin et jour qu'il trespassa, fist appeller devant lui tous ses barons, prelaz, son conseil et chancelier, adonc va parler devant eulz moult piteuses paroles, si que tous les contrainci à lermes » [...] « Après ces choses requist que la couronne d'espines de Nostre-Seigneur par l'evesque de Paris lui fust aportée, et aussi par l'abbé de Saint-Denis la couronne du sacre des roys. Celle d'espines receipt à grant devocion, larmes et reverence, et haultement la fist mettre devant sa face ; celle du sacre fist mettre à ses piez [...] Et longue oroison y dist moult devote⁵⁷. »

Cette oraison du mourant, devant les symboles renversés du pouvoir à travers la substitution de la couronne d'épines à la couronne royale, on peut la deviner emplie de cette humilité et de cet abandon que le roi avait l'habitude de demander à Dieu et à la Vierge :

Aussi que je puisse vivre et mourir en sa sainte foy et loy, faire, parfaire et acomplir son plaisir, sa volonté et son commandement et que pour l'honneur, amour et crainte de lui je m'asteigne de pecher et de l'offencer et de faire chose qui soit contre son plaisir et volenté et son commandement et contre les œuvres de humilité, de charité, de chasteté, de patience, de sobrité, de bonne amour et dillection et de me exercer a bonnes œuvres ainsi que je doye et suys tenu⁵⁸.

La prière du roi ne peut donc que s'accomplir dans ses actes et jusque dans sa mort. Voilà pourquoi la construction apologétique, conçue par Christine de Pizan dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, suggérée par Philippe de Mézières dans *Le songe du vieil pèlerin* et par Jean Gerson dans ses sermons patriotiques, ne peut que procéder d'une dynamique progressive au sein de laquelle la sagesse constitue une étape de cristallisation des vertus conduisant à la sainteté que l'attitude orante du roi appelle mais que la canonisation n'a pas fixée, car elle n'était que le reflet d'une vie seulement très chrétienne.

Nathalie NABERT,
Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Institut Catholique de Paris

57 — *Le Livre des fais...* II, p. 186-187.

58 — Françoise Autrand, *La prière de Charles V*, op. cit., p. 60.